

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



## AVIS AUX MEMBRES

No. 2021 – 006

Le 5 janvier 2021

### **RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Brookfield Property Partners L.P. (BPY) Plan d'arrangement**

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que le 4 janvier 2021, Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield ») (BAM.A) a annoncé une offre visant à acquérir l'ensemble des parts de la société en commandite de Brookfield Property Partners L.P. (« BPY ») (BPY.UN) dont Brookfield n'est pas encore le propriétaire (les « parts de BPY ») au prix unitaire de 16,50 \$ US, soit une valeur totale de 5,9 G\$ US.

Sous réserve de répartition proportionnelle, les porteurs de parts de BPY pourront recevoir pour chaque part de BPY détenue : 16,50 \$ US en espèces, 0,40 action de catégorie A de Brookfield ou 0,66 part privilégiée de BPY assortie d'un droit de priorité en cas de liquidation d'une valeur unitaire de 25,00 \$ US. La répartition proportionnelle sera établie selon une contrepartie en espèces maximale de 2,95 G\$ US (50 % de la valeur totale des parts), un maximum de 59,5 millions d'actions de Brookfield (42 % de la valeur totale des parts) et une valeur totale maximale de 500 M\$ US de parts privilégiées de BPY (8 % de la valeur totale des parts). Si les porteurs de parts décident collectivement de recevoir des parts privilégiées de BPY pour une valeur totale supérieure à 500 M\$ US, le montant total attribuable aux parts privilégiées de BPY pourra être augmenté à un maximum de 1 G\$ US, en diminution du montant maximal des actions de Brookfield. Il n'y aura pas d'incidence sur le montant maximal de la contrepartie en espèces.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Anne Fiddes  
Vice-présidente, Opérations intégrées de la CDCC